

« Il faudra probablement attendre jusqu'en 2022 ou 2023 avant d'obtenir un bilan complet de notre ÉCHEC COLLECTIF à respecter la cible de 2020 », nous dit Pierre-Olivier Pineau dans l'article intitulé « GES : Pour revoir ses cibles, Québec doit savoir comment les atteindre », paru dans l'*Actualité* du 11 octobre 2021.

https://lactualite.com/environnement/ges-pour-revoir-ses-cibles-quebec-doit-savoir-comment-les-atteindre/?utm_source=L%E2%80%99actualit%C3%A9&utm_campaign=048dd106e7-EMAIL_CAMPAIGN_2021_10_11_05_00&utm_medium=email&utm_term=0_f566f03091-048dd106e7-397057282

Le 13 octobre 2021, j'ai fait paraître le commentaire suivant en réponse à cet article.

Le sermon culpabilisant de Pierre-Olivier Pineau

Et voilà. L'accusation est lancée. Selon Pierre-Olivier Pineau, nous serions maintenant — vous et moi — coupables d'un ÉCHEC COLLECTIF si le Québec ne parvient pas à atteindre les cibles de réduction de GES qu'il s'est fixé pour 2020 !

- Comme si c'était nous, simples citoyens du Québec, et non Jean Charest qui avons décidé en 2009 de fixer cette cible utopique de réduction de 20% de nos émissions de GES.
- Comme si c'était nous qui avons concocté le fameux *Plan Vert* qui devait supposément nous conduire sur les voies lumineuses de cette cible utopique.
- Comme si c'était nous qui avons nommé la bande d'incompétents et d'irresponsables qui a fait partie du *Fonds Vert* depuis sa formation jusqu'à son abolition l'année passée et son remplacement par le *Fonds d'électrification*.

L'aveu d'ignorance de Monsieur Pineau sur les causes de cet ÉCHEC est d'autant plus inquiétant, qu'il fait partie du « *Comité consultatif sur les changements climatiques* » chargé justement de conseiller le ministre de l'Environnement sur la voie à suivre désormais pour atteindre la prochaine cible de 2030.

Si Monsieur Pineau veut vraiment savoir les causes de cet ÉCHEC — non pas « collectif » comme il nous en accable effrontément — mais bien celui de Charest, Couillard, ainsi que du *Fonds Vert* qu'ils ont créé, je lui conseillerais de lire le chapitre 12 du Mémoire que j'ai présenté en janvier 2020 au « *Comité de consultation sur le projet de loi n° 44* », document qu'il trouvera sur le site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante :

http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_157405&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz

Au bénéfice des lecteurs de l'*Actualité*, je me permets d'en citer un passage :

« Depuis la création du *Fonds Vert*, les émissions annuelles de GES au Québec sont passées de 85 Mt en 2006 à 78 Mt en 2017, pour une réduction cumulative totale d'environ 35 Mt. Ce qui représente 4,3% des 815 Mt de GES que le Québec a émis au total durant cette période. Combien avons-nous payé avec le Fonds Vert pour cette dérisoire réduction d'émission?

Selon les *Comptes du Fonds Vert 2017-2018*, les dépenses cumulatives encourues de 2007 à 2018 affectées aux changements climatiques se sont élevées à 3,3 milliards de \$. Ce qui

représente 94\$ par tonne de GES que cette dépense a « peut-être » permis d'éviter. (Ce qui est déjà exorbitant si on compare au prix d'environ 15\$ la tonne obtenu avec la *Bourse du carbone*.) Mais nous insistons sur le « peut-être ». Peut-être que ces 3,3 milliards de \$ auront permis d'éviter 35 Mt d'émission. « Peut-être », parce que rien ne nous dit que le résultat n'aurait pas été sensiblement le même si on avait carrément remis ces 3,3 milliards de \$ aux contribuables! Après tout, c'est le but d'une bourse du carbone d'amener les différents émetteurs à réduire leurs émissions. Dépenser ces droits d'émission ensuite pour supposément « lutter contre les changements climatiques », n'ajoute « peut-être » rien aux réductions déjà obtenues via le mécanisme des droits d'échanges. Nous n'en savons rien. C'est pourtant une information cruciale pour savoir si le *Fonds Vert* joue vraiment un rôle dans la réduction des émissions.

À défaut de le savoir, force est d'admettre que les dépenses aux fins de la « lutte aux changements climatiques » ont constitué jusqu'à maintenant un gaspillage éhonté de l'argent des Québécois. »

En donnant au ministre le mandat « *d'assurer la cohérence et la coordination des mesures gouvernementales, ministérielles ou proposées par certains organismes publics* », le Projet de loi 44 est donc tout à fait bienvenu. »

Malheureusement, la composition du nouveau « *Comité consultatif sur les changements climatiques* », chargé de conseiller le ministre sur la question du climat, laisse bien peu d'espoir d'obtenir de meilleurs résultats dans l'avenir. L'article 15.0.2 du *Projet de loi 44*, portant sur ce *Comité consultatif*, demandait que « les membres doivent avoir collectivement une compétence et une expérience significatives et pluridisciplinaires en matière de lutte contre les changements climatiques et la majorité doit être issue du milieu scientifique. » Formulé de cette façon, on voit tout de suite qu'on a voulu favoriser tous ceux qui croient savoir que la « *lutte contre les changements climatiques* », eh bien, c'est pas compliqué : c'est la lutte contre les émissions de GES, stupide! Et on a exclu de ce comité tous ceux qui — comme moi — n'ont pas la même intelligence de la question et qui doutent que la réduction des émissions de GES soit la meilleure mesure d'adaptation aux changements climatiques. On a ainsi fermé la porte aux scientifiques climato-réalistes — comme moi — qui ont peut-être de meilleures idées à ce sujet.

Sûrement de moins coûteuses, en tout cas.

Et comme de fait, sur les 12 membres de ce comité, on n'en retrouve qu'un seul issu d'un milieu scientifique pertinent aux sciences de la Terre (tel que la physique, la géophysique, la géologie, la chimie, la climatologie, la météorologie, la modélisation stochastique, etc.) Malheureusement, ce seul membre vraiment « scientifique » c'est Alain Bourque, climatologue chez *Ouranos*, organisme lourdement subventionné à hauteur de 10 millions de dollars par année et bien mal placé, par conséquent, pour remettre en question les dogmes de la religion réchauffiste dont son organisation profite goulûment.

Je comprends mal également la présence dans ce comité, de Charles Larochelle, détenteur d'une simple maîtrise en sciences politiques — quel rapport avec la physique du climat ? — et membre du CA d'*Équiterre*. Bien placé, bien sûr, pour quêter des subventions pour *Équiterre* auprès du *Fonds d'électrification* comme on l'a fait dans le passé auprès de l'ex-*Fonds Vert*. Mais bien mal placé lui aussi pour porter un regard scientifique sur la question. On aurait voulu placer un espion au sein de ce comité, pour renseigner le fondateur d'*Équiterre*, Steven Guilbault, sur les dessous de la politique québécoise en environnement qu'on n'aurait pas fait mieux...

Dans mon Mémoire sur le *Projet de loi 44*, je demandais aussi qu'il y ait — en plus des scientifiques de la nature — des gens d'affaires, qui savent compter, qui ont les deux pieds sur terre et qui seraient en mesure d'évaluer les coûts et l'efficacité des mesures proposées afin de conseiller le ministre de façon responsable. J'ai été exaucé au moins de ce côté-là quand j'ai vu qu'Alain Lemaire, président exécutif du CA de Cascades, allait faire partie de ce Comité. Ça me rassure. J'y vois peut-être la main cachée de François Legault qui cherchait sans doute quelqu'un de pragmatique et crédible sur ce Comité pour conseiller son ministre de l'Environnement. Et peut-être aussi pour surveiller les agissements des 11 autres membres de ce Comité en qui il a toutes les raisons de ne pas avoir une grande confiance.

Ce qui vous inclut aussi, Monsieur Pineau. Prenez garde à votre petit côté évangéliste et moralisateur dans vos interventions médiatiques. Ce n'est vraiment pas aux goûts de la maison caquiste....

Alain Bonnier, docteur en physique